



LM/SC n° 2020-209

Le, jeudi 2 juillet 2020

COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 30 juin 2020

Le mardi 30 juin 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ**, Maire.

Étaient présents : Annie GORGES, Olivia UCAR-MORELLE, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Marc ROZIER, Sandrine GADBLED, Anthony d'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

Absents excusés : Nathalie GONTARD *qui a donné pouvoir à Sandrine GADBLED*, Ludovic PEROT *qui a donné pouvoir à Olivia UCAR-MORELLE* et Romuald BENDOTTI *qui a donné pouvoir à Marc ROZIER*

Sandrine GADBLED a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 5 juin 2020.

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

1 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune, malgré une baisse constante des dotations de l'État et la fonte de la réserve financière du fait des efforts d'investissements consentis sur les années passées, que les taux des taxes locales ne seront pas augmentés en 2020.

Notamment du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement à ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2020 et ainsi conserver les taux de 2019 ci-dessous :

- Taxe d'Habitation (TH)	7,94 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	13,91 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti (FFNB)	60,11 %

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

2 – TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRES ET COLUMBARIUM

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que :

- Le tarif des concessions du Columbarium reste inchangé : 950 € pour une concession d'une durée de 30 ans,
- Les tarifs des concessions au Cimetière restent les mêmes, soit :
 - o 100 € pour une concession de 2.50 m.×1m. pour une durée de 30 ans
 - o 200 € pour une concession de 2.50m.×2m. pour une durée de 30 ans

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

3 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE LE PRÉAU POUR 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la reconduction des mêmes tarifs que les années précédentes, car les prestations n'ont pas évolué, soit :

- 80 € (+ 30 € pour les frais de chauffage pendant la saison hivernale environ d'octobre à avril)
- gratuit pour les associations communales et les partis politiques en périodes pré-électorales.

Il rappelle que la location à titre onéreux est réservée exclusivement aux habitants de la Commune, et qu'un chèque de caution d'un montant de 1 000 € est demandé à chaque utilisateur afin de garantir les éventuelles dégradations ou plaintes du voisinage. En cas de plainte justifiée du voisinage concernant un niveau sonore excessif, il sera retenu la somme de 150 € par plainte. De plus, les locaux doivent être rendus propres, et en cas de défaillance, une participation de 50 € sera retenue sur la caution pour frais de nettoyage (se reporter aux articles 6 et 7 du règlement de location de la salle communale le Préau).

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

4 – COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire indique que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs. S'agissant des communes de moins de 2000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs comprend 7 membres :

- ✓ Le Maire ou l'Adjoint délégué, Président
- ✓ Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants

Les commissaires doivent :

- o Être français
- o Avoir au moins 25 ans
- o Jouir de leurs droits civils
- o Être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- o Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les six commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée en nombre double, remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal ; la liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire précise que la CCID se réunit au moins une fois par an. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- ✓ Elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- ✓ Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510)
Elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal dresse la liste suivante afin de permettre à Monsieur le Directeur des services fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts, comme suit :

Commissaires titulaires		Suppléants	
Nom et prénom	Adresse	Nom et prénom	Adresse
Michel AGUETTAZ	70 route de Carmintran 73800 PLANAISE	Bernard SALOMON	141 chemin des Griattes 73800 PLANAISE
Thierry BATAILLARD	212 chemin des Griattes 73800 PLANAISE	Olivia UCAR-MORELLE	1463 route des Allobroges 73800 PLANAISE
Romuald BENDOTTI	272 hameau de l'École 73800 PLANAISE	Jean RAFFIN	1858 route des Allobroges 73800 PLANAISE
Anthony D'AMBROSIO	48 chemin de Saint-Pierre de Soucy 73800 PLANAISE	Marie-Claude VEYRET	932 route des Allobroges 73800 PLANAISE
Sandrine GADBLED	1377 route des Allobroges 73800 PLANAISE	Hubert RAFFOUX	Le Chatelard – 73800 PLANAISE
Sylvie GIRAUD	288 route de Plan Bois 73800 PLANAISE	Gilbert PERRIN	Les Griattes – 73800 PLANAISE
Annie GORGES	358 route de Carmintran 73800 PLANAISE	Christine SALOMON	141 chemin des Griattes 73800 PLANAISE
Nathalie GONTARD	106 route de Carmintran 73800 PLANAISE	Françoise REYMOND	1245 route du Puiset 73800 PLANAISE
Josselin PAPIN	387 hameau de l'École 73800 PLANAISE	Véronique ROUSSEAU	372 route de Plan Bois 73800 PLANAISE
Ludovic PEROT	1506 route des Allobroges 73800 PLANAISE	Jeannine ARMAND	27 route des Îles 73800 PLANAISE
Xavier PERRIN	312 route de Plan Bois 73800 PLANAISE	Bernadette JOUTY	1072 route des Allobroges 73800 PLANAISE
Marc ROZIER	1096 route des Allobroges 73800 PLANAISE	Noël VEILLET	107 impasse de Champ Collonge 73800 PLANAISE

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

5 – INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,
- ✓ Vu le document de l'I.N.S.E.E. : Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2018 - date de référence statistique : 1er janvier 2015

- Population municipale : 520
- Population comptée à part : 7
- Population totale : 527

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes comme suite, à compter du 27 mai 2020 :

- Maire : 32,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjointes : 6.18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires seront votés au BP 2020.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Monsieur le Maire rappelle le souhait des membres du Conseil Municipal exprimé lors de la Plénière du vendredi 26 juin 2020, de réduire le montant des subventions allouées auparavant aux associations, de fait il propose que le Conseil Municipal se prononce sur l'attribution suivante pour 2020 :

- A.D.M.R. de Montmélian : 200,00 €

Il précise que, comme évoqué lors de la réunion sus visée, un courrier sera rédigé à l'association des Donneurs de Sang afin de leur proposer de mettre la salle communale Le Préau à sa disposition à titre gratuit pour organiser les collectes à destination de notre commune et des communes voisines.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les orientations proposées lors de la réunion de préparation du budget du 26 juin 2020, ainsi que les différents documents détaillant les principales recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement donnent une vision détaillée du budget 2020 proposé, chapitre par chapitre et article par article.

Le Budget 2020 s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 533.424,22 € pour la section fonctionnement
- 183.159,66 € pour la section investissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de budget 2020, dont les orientations comptables ont été basées sur des économies en termes de dépenses à caractère général, sur une évolution modérée de nos recettes fiscales locales et sur une modération marquée en termes d'investissements.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Informations :

Baux communaux

Relancer AGATE concernant la location des terrains communaux aux agriculteurs.

Lotissement

Information est donnée par Josselin PAPIN concernant le souhait du syndic du lotissement pour la rétrocession éventuelle des voiries du lotissement. Dossier à suivre par la Commission Urbanisme.

Projet au Turchet

Prévoir une réunion de travail pour consulter le projet qui a été établi par la municipalité précédente. Il faut étudier au plus juste tous les projets au regard du nombre d'habitants qui arriveraient sur Planaise, les enfants pour l'école... et bien sûr l'aspect financier. Interroger les services de l'État sur les subventions éventuelles que l'on pourrait obtenir sur différents projets : lotissement avec logements sociaux, foyer logement pour les seniors ...

Église

À noter que l'église est en mauvais état, la voûte est fendue et le bardage est endommagé, il conviendrait de prévoir son remplacement.

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
Lionel MURAZ

La Secrétaire de Séance
Sandrine GADBLED



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "SG" or similar initials, written over the name Sandrine Gadbled.